

# **COMMUNE DE ROCHEFORT-SAMSON**

## **Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE du mardi 12 novembre 2019**

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 novembre 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

9 membres présents : MM PASSUELLO Gilles, MIKOLAJCZAK Patrick, BERANGER Gaston, CHALOIN Christophe, BRENIER Olivier, CHARLEMAGNE Nicolas, GRAND Christine, ORARD Claude, ROUX-RIMET Brigitte.

3 membres représentés : GUIGNARD Sébastien (pouvoir à MIKOLAJCZAK Patrick), CLEMENT Danielle (pouvoir à GRAND Christine) et ROBIN Anick (pouvoir à BERANGER Gaston)

1 membre excusé : FONTANEZ Cyrille

Christine GRAND est désignée secrétaire de séance.

-----

Il est proposé de rajouter la phrase suivante dans le compte rendu du conseil municipal du 21 octobre 2019 : Le service technique est renforcé pour supprimer les emplois additionnels et temporaires qui avaient été rajoutés pour prêter main forte au service. L'objectif étant d'atteindre un équilibre de la balance des dépenses.

Le compte-rendu de la séance du 21 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1/ PRÉSENTATION PAR L'AGGLO DE L'APPEL A PROJETS CULTURE & TERRITOIRES**

La Direction Action Culturelle et Patrimoine de l'agglomération accompagne les dispositifs comme « chemin de peintres » et les appels à projets cultures & territoires.

La présentation de ce jour permet de découvrir et faire découvrir ce dispositif et d'échanger sur le sujet.

Les objectifs de ce dispositif :

- Participer au rééquilibrage des propositions culturelles, artistiques ou scientifiques entre milieu urbain et rural
- Favoriser la capacité de création, de production et de diffusion au sein de l'économie locale
- Soutenir directement les initiatives des acteurs locaux
- Compléter l'action des équipements structurants et des manifestations d'envergures déjà soutenues par l'Agglomération.

Les critères de sélections :

- Proposer une action au sein du territoire de la communauté d'agglomération
- Impliquer au moins 2 communes de l'agglomération, dont une rurale
- Articuler autour d'un temps fort accueillant du public
- Autofinancer au moins 40 % du projet

- L'activité doit être réalisée par des professionnels

Diversité des propositions artistiques : spectacle vivant, jeune public, exposition, ateliers, lecture, résidences de création, projets itinérants....

Diversité des partenariats : Associations locales, lieux de patrimoine, écoles, EPHAD, médiathèques, salles de spectacles, clubs sportifs, comité des fêtes, et d'autres

Appel à projet ouvert de juillet à novembre de l'année N-1. Environ 10 projets sont retenus chaque année.

La commune ne doit pas être le porteur de projet car elle ne doit pas financer l'action pour qu'elle puisse bénéficier de ce dispositif. Les porteurs de projets doivent être les associations, les compagnies, etc...

Le tissu local est très important pour la réalisation de ce dispositif.

« Le plateau » à Romans est une structure d'accompagnement qui identifie les artistes. Cette structure peut être un lieu ressource pour les associations.

## **2/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'étudier les demandes de subventions 2019 et de définir le montant attribué à chacune des associations, sachant que les crédits ont été prévus au budget 2019.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Christine GRAND, conseillère municipale en charge de ce dossier, sur le travail réalisé avec la commission suite aux différentes demandes reçues,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**-DECIDE** d'attribuer aux Associations ci-dessous une subvention d'un montant de :

300.00	B.B.R.M. - Marches
350.00	ADMR –association locale Chatuzange le Goubet
100.00	Collège Lapassat
72.00	Prévention Routière
100.00	Amicale des Donneurs de Sang Bourg de Péage et Canton
150.00	Comité de Défense de l'Environnement – Rochefort Samson
150.00	Comité des Fêtes – Rochefort Samson
150.00	Rochefort Patrimoine – Rochefort Samson

150.00	U.S.S. Union Sportive Samsonnaise Rochefort Samson
150.00	A.C.C.A – Rochefort Samson
150.00	Club du Bel Age – Rochefort Samson
150.00	Atelier Pictural de la Guillardière – Rochefort Samson
150.00	Amicale Laïque des Ecoles de Rochefort
150.00	Association Sports Loisirs
30.00	Amicale du Personnel des communes du Canton
50.00	ADVA Paroisse St Pierre des Monts du Matin
70.00	Familles Rurales de Jaillans - JAILLANS
<b>Total 2422 €</b>	

\*\*\*\*\*

Arrivée de Cyrille FONTANEZ à 20h40

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 novembre 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

10 membres présents : MM PASSUELLO Gilles, MIKOLAJCZAK Patrick, BERANGER Gaston, CHALOIN Christophe, BRENIER Olivier, CHARLEMAGNE Nicolas, FONTANEZ Cyrille, GRAND Christine, ORARD Claude, ROUX-RIMET Brigitte.

3 membres représentés : GUIGNARD Sébastien (pouvoir à MIKOLAJCZAK Patrick), CLEMENT Danielle (pouvoir à GRAND Christine) et ROBIN Anick (pouvoir à BERANGER Gaston)

Christine GRAND est désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### **3/ AMORTISSEMENT TRACTEUR ET EPAREUSE**

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition d'un tracteur et d'une épareuse en juin 2019 pour un montant de 84 000 € TTC (tracteur) et 24 000 € TTC (épareuse) avec une reprise de l'ancien tracteur pour 19 200 € et reprise de l'ancienne épareuse pour 6 000 €.

Il expose au conseil municipal que l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Il précise qu'il appartient au conseil municipal de définir les cadences d'amortissement des immobilisations, sachant que la base est le coût de l'acquisition et la méthode retenue est la méthode linéaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- décide de fixer à 7 ans la durée d'amortissement du tracteur et de l'épareuse,
- charge monsieur le Maire de faire le nécessaire.

#### 4/ RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DES SERVICES GESTION DES DÉCHETS ET ASSAINISSEMENT DE VALENCE ROMANS AGGLO

Présentation des rapports 2018 établis par la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo :

- sur la qualité du service public de prévention et gestion des déchets
- sur la qualité du service assainissement

Monsieur le maire expose que, Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

Monsieur le Maire présente les rapports annuels 2016, établis par Valence Romans Agglo, concernant le service gestion des déchets, assainissement collectif et assainissement non collectif.

Après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- prend acte de la présentation des rapports :
  - sur la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2018,
  - sur la qualité du service assainissement 2018,établis par la communauté d'agglomération de Valence Romans Agglo.
- précise que ces rapports sont consultables en mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

#### 5/ TARIFICATION DES REPAS DE CANTINE POUR 2020

Le service restauration collective de l'agglo a appliqué une augmentation de ses tarifs des repas de l'ordre de 2 % au 1<sup>er</sup> septembre 2019 (conformément aux orientations arrêtées lors du comité de pilotage du 26 juin 2019). Cette augmentation des tarifs n'a pas été répercutée. La commune prend à sa charge cette hausse depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Puis, le comité de pilotage du 11 septembre 2019 a arrêté la mise en place de barquettes alimentaires « végétales » au 6 janvier 2020. Cette décision fait suite à la loi EGALIM du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine, durable et accessible à tous. Cette loi confirme la démarche de réduction des déchets plastiques initiée par les pouvoirs publics. Aussi, **les barquettes de cuisson ne seront plus utilisées dans la restauration scolaire.** Les barquettes utilisées pour le fonctionnement des hors d'œuvres, fromages et desserts ne sont donc pas concernées.

En effet, les matières plastiques peuvent contenir des substances reconnues comme des perturbateurs endocriniens. La migration des molécules de synthèse (additifs dont les bisphénols) dans l'alimentation est favorisée par la chaleur, les aliments gras ou acides. Afin de se prémunir contre ces éventuels

risques sanitaires, il est donc mis fin à l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique, au profit de l'utilisation de matériaux inertes et durables, dans les services de restauration collective des établissements scolaires.

La mise en place de ces barquettes végétales aura un impact financier de 5 centimes par repas en janvier 2020.

Pour rappel, actuellement le prix d'un repas de cantine appliqué sur la commune de ROCHEFORT-SAMSON est de :

- 4.20 € si Quotient familial > 700
- 3.80 € si Quotient familial < 700 (justificatif CAF à transmettre en Mairie)
- + Participation forfaitaire surveillance de 1 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

**-décide** de fixer le prix du repas de cantine au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à :

- 4.33 € si Quotient familial > 700
- 3.93 € si Quotient familial < 700 (justificatif CAF à transmettre en Mairie)
- + Participation forfaitaire surveillance de 1 €

**-charge** monsieur le Maire de faire le nécessaire.

Un courrier d'information sera envoyé aux parents d'élèves pour les avertir et les informer des raisons qui ont entraîné cette augmentation de prix.

**6/ AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIETE FEUX D'ARTIFICES UNIC**

La Préfecture de la Drôme, Direction départementale de la Protection des Populations, service protection de l'environnement, nous a transmis le dossier d'enregistrement présenté par la société Feux d'artifices UNIC en vue de créer une installation de stockage de produits explosifs sur le territoire de la commune de BEAUREGARD-BARET au lieu-dit « Les Combes ».

La commune de ROCHEFORT-SAMSON se trouvant dans le périmètre d'un kilomètre autour de l'installation projetée, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'enregistrement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix contre et 4 abstentions**

**-EMET** un avis défavorable

**7/ PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES CONCERNANT LA GESTION DE VALENCE ROMANS AGGLO SUR LES EXERCICES DE 2014 A 2018**

Monsieur le Maire expose :

La Chambre Régionale Des Comptes Auvergne Rhône-Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération pour les exercices 2014 à 2018.

La Chambre Régionale des Comptes a communiqué son rapport d'observation accompagné des réponses écrites qui lui ont été formulées.

Cette délibération a pour but de porter à connaissance de l'assemblée délibérante de la ville de Valence le rapport d'observations définitives concernant l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal dont elle est membre.

**En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal :**

- **Prend acte** du Rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

**8/ REPRESENTANT AUX CONFERENCES TERRITORIALES EAU POTABLE**

La loi NOTRe du 7 août 2015 impose aux Communautés d'agglomération d'exercer la compétence eau potable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le Comité de Pilotage, mis en place par Valence Romans Agglo afin de préparer ce transfert de compétences, a proposé de définir des conférences territoriales dont le rôle sera de coordonner le service rendu à l'utilisateur sur les territoires opérationnels.

Au nombre de 4 : Est, Centre, Ouest et Romans-Mours, ces conférences se calqueront sur les territoires opérationnels, à savoir :

- **Secteur Est** pour les communes de Jaillans, Hostun, Eymeux, Rochefort-Samson, Chatuzange le Goubet, Marches, Beauregard-Baret, La Baume d'Hostun, Barbières, Besayes et Bourg de Péage.
- **Secteur Centre** pour les communes de Châteauneuf sur Isère, Saint Marcel les Valence, Alixan, Montéliér, Malissard, Chabeuil, Barcelonne, Châteaudouble, Montvendre, Peyrus, Charpey et Saint Vincent la Commanderie.
- **Secteur Ouest** pour les communes de Bourg les Valence, Portes les Valence et Valence.
- **Secteur Romans – Mours** pour les communes de Romans sur Isère et Mours saint Eusèbe.

Les conférences territoriales des secteurs Est et Centre seront composées d'un membre par commune. Les conférences territoriales des secteurs Ouest et Romans – Mours seront composées de 6 à 9 membres.

Les membres seront proposés par les conseils municipaux des communes du territoire concerné et seront issus des conseils municipaux ou des personnes qualifiées proposées en raison de leur compétence (des suppléants pourront être proposés).

Les membres issus des conseils municipaux seront désignés pour la durée de leur mandat. Les personnes qualifiées sont désignées pour 2 ans. Dans tous les cas, leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils perdent la qualité ayant motivé leur désignation.

Chaque conférence territoriale élira en son sein un Président et un Vice-Président.

Il est proposé de réunir toutes les conférences territoriales annuellement afin d'échanger sur l'organisation et le fonctionnement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

-**nomme** Claude ORARD (titulaire) et Olivier BRENIER (suppléant) comme représentants de la commune à la conférence territoriale Eau Potable du Secteur Est

## **9/ VENTE DE TERRAINS LOTISSEMENT LA PRAIRIE DES DEUX SŒURS**

Dans le cadre du lotissement « La Prairie des Deux Sœurs », une rencontre a eu lieu entre le lotisseur et monsieur le Maire pour évoquer un problème d'alignement des lots. En effet, il y a une différence entre le cadastre et les limites réelles sur le terrain.

Aussi, monsieur le Maire expose au conseil municipal que SUD EST AMENAGEMENT FONCIER souhaite acquérir des morceaux de terrains appartenant à la commune comme suit :

- Lot N° 25 : une bande de 23 m<sup>2</sup>
- Lot N° 26 : une bande de 21 m<sup>2</sup>
- Lot N° 27 : une bande de 17 m<sup>2</sup>
- Lot N° 28 : une bande de 14 m<sup>2</sup>
- Lot N° 29 : une bande de 8 m<sup>2</sup>
- Lot N° 30 : une bande de 2 m<sup>2</sup>

Soit une acquisition de 85 m<sup>2</sup> au total.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

- décide** de vendre les morceaux de terrains susnommés à SUD EST AMENAGEMENT FONCIER,
- fixe** le prix de vente à 29.50 € le m<sup>2</sup>, soit la somme de 93 m<sup>2</sup> X 29.50 € = 2 743.50 €,
- précise** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- autorise** monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires, dont l'acte à intervenir en l'étude de Maître Laurianne RAGEAU, 54 avenue Jean Jaurès à Bourg les Valence,
- précise** que les frais de vente seront à la charge de l'acquéreur

## **10/ DECISION MODIFICATIVE N°2 : VIREMENT DE CREDITS**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal d'une part, que des études d'aménagement de la traversée de ROCHEFORT-SAMSON ont été réalisées par nécessité, et d'autre part, que des crédits étaient prévus pour des travaux sans avoir été réalisés en totalité. Il convient donc de régulariser cette situation budgétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019 :

### **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
020	2051	1903	Concession et droits similaire	50,00
<b>TOTAL</b>				<b>50,00</b>

## CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
040	2315	ONA	Installations, matériel et outillage techniques	- 50,00
<b>TOTAL</b>				<b>- 50,00</b>

## 11/ POINTS DIVERS

- Lotissement Les Bernards : Projet d'une « zone douce » :  
De nombreux enfants empruntent les rues du lotissement Les Bernards pour se rendre à l'école. Suite à des plaintes, il s'avère que la vitesse des véhicules est excessive dans ce lotissement. Une zone douce est une zone dans laquelle les piétons sont prioritaires sur les véhicules. Monsieur le Maire souhaite mettre en place cette zone douce. Ce projet devra être approfondi et sera soumis lors d'une prochaine commission travaux.
  
- Commission travaux :  
Monsieur le Maire fait le point sur les travaux qui ont été réalisés sur la commune par les agents techniques. L'accessibilité aux personnes handicapées sera terminée pour la fin de l'année 2019.  
Monsieur le Maire précise que des contrôles du city parc devront être réalisés chaque année.  
  
Le sens des priorités dans les chicanes de St Mamans va être modifié pour que ce soit les véhicules sortants du village qui aient priorité sur les véhicules entrants.
  
- Commission festivités :  
Le repas des anciens aura lieu le 8 décembre 2019. C'est le restaurant La Samsonnet qui fera les repas. Brigitte ROUX-RIMET se renseigne actuellement pour prévoir la composition des colis de Noël.  
La remise des colis aux bénévoles de la commune et au personnel communal aura lieu le vendredi 20 décembre à 19 heures en Mairie (salle du conseil).  
  
Les vœux de monsieur le Maire sont fixés au vendredi 17 janvier 2020.
  
- Bibliothèque :  
Une rencontre a eu lieu le 7 novembre 2019 pour faire le bilan des mois écoulés et des projets envisagés. Il est à noter qu'une bonne dynamique existe au sein de l'équipe des bénévoles de la bibliothèque.  
Une demande est faite à la Mairie pour la mise en place de la gratuité aux demandeurs d'emploi et aux étudiants. Réponse favorable de la commune à cette demande.



De nombreux livres ont été retirés des étagères (car ces documents sont non lus, ou peu empruntés) Il y a donc le souhait de faire une vente aux adhérents pour des sommes modiques.

La bibliothèque a fait part de ses besoins de :

- présentoirs pour les livres afin qu'ils soient plus attrayants (avec des caisses)
- étagères pour stockage (rangement)
- un éclairage correct (car il est trop faible actuellement)

Monsieur le Maire a proposé à la bibliothèque de faire un état des lieux de leurs besoins et de faire intervenir les agents techniques en fonction des besoins.

Prochain conseil municipal le vendredi 13 décembre 2019 à 20h30

-----  
Le secrétaire de séance,  
GRAND Christine



Le maire,  
Gilles PASSUELLO



